



Conseil économique et social

Distr. générale
13 décembre 2016
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Quarante-huitième session

7-10 mars 2017

Point 3 h) de l'ordre du jour provisoire*

**Questions soumises à la Commission pour examen
et décision : statistiques sociales**

Statistiques sociales

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis conformément à la décision 2016/220 du Conseil économique et social et à la pratique établie. Il fait la synthèse des activités récentes de la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat dans le domaine des statistiques sociales. Le rapport : a) décrit le travail accompli pour arrêter la Classification internationale des activités à prendre en compte dans les statistiques du budget-temps (ICATUS); b) présente le projet de directives méthodologiques pour la production de statistiques sur la propriété et l'entrepreneuriat, sous l'angle de la problématique hommes-femmes; et c) rend compte des principaux résultats du sixième Forum mondial sur les statistiques ventilées par sexe. Il fait aussi le point sur la liste des principaux indicateurs de l'égalité des sexes et les activités menées dans le domaine des statistiques relatives aux incapacités. Enfin, le rapport décrit les travaux en cours et les priorités futures de la Division et du Groupe d'experts interinstitutions sur les statistiques ventilées par sexe en vue de renforcer les données ventilées par sexe à l'appui du suivi des objectifs de développement durables, dans le cadre du Programme mondial de statistiques ventilées par sexe.

* E/CN.3/2017/1.



La Commission est invitée à approuver la Classification internationale des activités à prendre en compte dans les statistiques du budget-temps et le projet d'actualisation des directives relatives à son application, ainsi que les activités prévues pour aider les pays à utiliser la classification pour leurs statistiques sur les budgets-temps. Elle est également invitée à faire part de ses observations sur le projet de directives méthodologiques de l'ONU pour la production de statistiques sur la propriété, sous l'angle de la problématique hommes-femmes. Les questions à examiner par la Commission figurent au paragraphe 36 du présent rapport.

I. Introduction

1. Le présent rapport décrit les travaux récemment réalisés par la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales dans des domaines donnés des statistiques sociales. Il présente la Classification internationale des activités à prendre en compte dans les statistiques du budget-temps (ICATUS) et décrit le processus consultatif mené avec les bureaux nationaux de statistique pour garantir que la Classification s'applique au contexte de chaque pays. Il rend également compte des activités menées en 2016 par la Division et le Groupe d'experts interinstitutions sur les statistiques ventilées par sexe en réponse aux demandes formulées par la Commission dans ses décisions 42/102 and 44/109, à savoir : a) l'élaboration de directives méthodologiques pour la production et l'utilisation de statistiques ventilées par sexe, notamment les mesures de la propriété et de l'entrepreneuriat dans le cadre de l'initiative Faits et données concernant l'égalité des sexes (EDGE); b) la coordination du Programme mondial de statistiques ventilées par sexe; c) l'organisation, tous les deux ans, du Forum mondial sur les statistiques ventilées par sexe; et d) la gestion et l'actualisation de la liste des principaux indicateurs de l'égalité des sexes adoptée par la Commission pour guider la production, au niveau national, et la compilation, au niveau international, de statistiques ventilées par sexe. En outre, le rapport fait le point des mesures prioritaires prises par la Division dans le cadre de son programme de statistiques sur les incapacités en vue de promouvoir la normalisation des méthodes de mesure du handicap et d'aider les pays à produire des statistiques sur les personnes handicapées.

II. Classification internationale des activités à prendre en compte dans les statistiques du budget-temps

2. En 2016, la Division de statistique a continué à mettre au point la Classification internationale des activités à prendre en compte dans les statistiques du budget-temps, en se fondant sur les éléments suivants : les résultats de la troisième réunion du Groupe d'experts sur la Classification internationale des activités à prendre en compte dans les statistiques du budget-temps, tenue à New York du 11 au 13 juin 2012; la résolution sur les statistiques du travail, l'emploi et la sous-utilisation de la main-d'œuvre adoptée par la dix-neuvième Conférence internationale des statisticiens du travail, tenue à Genève du 2 au 11 octobre 2013; les résultats de la quatrième réunion du Groupe d'experts sur la Classification internationale des activités à prendre en compte dans les statistiques du budget-temps, tenue à New York du 28 au 30 juin 2016; et les nombreuses observations reçues des spécialistes du budget-temps et de la classification des bureaux nationaux de statistique ainsi que d'autres parties prenantes.

3. La Classification internationale a été arrêtée et soumise à l'approbation de la Commission de statistique. La structure de la Classification est présentée dans son intégralité, assortie de notes explicatives, dans le document de travail intitulé « International Classification of Activities for Time Use Statistics 2016 (ICATUS

2016) »¹, établi en vue de la quarante-huitième session de la Commission. Le document contient également une introduction qui retrace l'historique de la Classification et expose la nature et l'objet de celle-ci ainsi que les principes et critères ayant présidé à son élaboration.

A. Généralités

4. ICATUS est une classification de toutes les activités auxquelles une personne peut consacrer du temps au cours d'une période de 24 heures. Elle offre un cadre normatif pour les statistiques du budget-temps, basé sur des activités qui sont regroupées de manière utile pour les pays développés comme pour les pays en développement. Elle repose sur des concepts et des définitions normalisés qui permettent de diffuser systématiquement des statistiques sur les budgets-temps comparables sur le plan international, quel que soit le type d'instrument utilisé pour recueillir les données. Elle peut également servir de guide pour la collecte de données sur les budgets-temps ou de base de référence pour les classifications nationales des activités à prendre en compte dans les statistiques du budget-temps, adaptées en fonction du contexte et des besoins de chaque pays. La Classification a été élaborée sur la base de concepts, de définitions et de principes adoptés à l'échelon international afin d'améliorer la cohérence et la comparabilité internationale des statistiques sur les budgets-temps et des autres statistiques sociales et économiques.

B. Mandat et processus d'élaboration

5. En 1995, à sa vingt-huitième session, la Commission de statistique de l'ONU² a souligné l'utilité que revêtaient les statistiques sur les budget-temps pour l'examen de diverses questions socioéconomiques d'intérêt national et international, notamment l'égalité des sexes, et a demandé que la Division de statistique élabore un projet de classification des activités à prendre en compte dans les statistiques du budget-temps, qui servira de base pour la suite des travaux de recherche et des études spéciales dans ce domaine.

6. La même année, le Programme d'action adopté lors de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes³ a recommandé que les services statistiques nationaux, régionaux et internationaux, ainsi que les organes compétents des pays et des institutions des Nations Unies, s'emploient, en coopération avec des organismes de recherche et de documentation, à améliorer la collecte de données sur la totalité des apports des femmes et des hommes à l'économie, notamment sur leur participation aux secteurs informels, à élaborer une classification internationale des activités qui serait utilisée pour établir des statistiques des budgets-temps et qui tienne compte des différences entre les femmes et les hommes en matière de travail rémunéré et non rémunéré, et à rassembler des données ventilées par sexe.

7. Comme suite à ces demandes, la Division de statistique a élaboré un projet de classification internationale des activités à prendre en compte dans les statistiques

¹ Voir <http://unstats.un.org/unsd/statcom/48th-session>.

² Voir E/1995/28-E/CN.3/1995/27.

³ Voir <http://www.un.org/womenwatch/daw/beijing/pdf/BDPfA%20F.pdf>.

du budget-temps en se fondant sur les conclusions de la première réunion du Groupe d'experts, tenue en 1997. Sur la base des observations des pays ayant utilisé la classification de 1997 et des recommandations issues d'une deuxième réunion du Groupe d'experts organisée à ce sujet en 2000, une version révisée et plus étoffée a été ultérieurement présentée en 2005 dans la publication intitulée *Guide des statistiques du budget-temps : mesures du travail rémunéré et non rémunéré*, sous l'appellation « Essai de Classification internationale des activités à prendre en compte dans les statistiques du budget-temps ».

8. De nombreux pays ayant adopté ou adapté la Classification internationale⁴ (la version préliminaire ou la version révisée) pour l'utiliser aux fins de la collecte de données, de la mise en tableaux, de l'analyse et de la diffusion de statistiques sur les budgets-temps se sont dits intéressés par une version définitive d'ICATUS. En outre, en 2011, la Commission de statistique a, dans sa décision 42/102, approuvé les activités décrites au paragraphe 46 du rapport du Service de statistique du Ghana sur les statistiques ventilées par sexe, dans lequel le Service demandait que des manuels et outils de référence, notamment sur les statistiques sur les budgets-temps, soient produits et mis à jour⁵. En conséquence, la Division de statistique a organisé une troisième réunion du Groupe d'experts⁶, en juin 2012, en vue d'arrêter la version définitive d'ICATUS en tenant compte des besoins statistiques des pays, des révisions apportées aux autres classifications qui ont un impact sur la Classification internationale et des demandes spécifiques visant à en simplifier la structure et la terminologie.

9. Plusieurs consultations ont par la suite été organisées avec des experts, par des moyens virtuels ou en personne. En particulier : a) entre janvier et juin 2016, des experts sur les budgets-temps d'organisations nationales et internationales et d'organismes de recherche ont été consultés par voie électronique afin d'examiner la version 2016 de la Classification et de communiquer leurs observations sur sa structure; des observations ont ainsi été reçues de 19 États Membres, cinq organisations internationales, dont une commission régionale, quatre experts d'autres entités et un expert international sur les budgets-temps; b) du 28 au 30 juin 2016, 33 experts nationaux, régionaux et internationaux travaillant dans le domaine des enquêtes sur les budgets-temps et des classifications des activités à prendre en compte dans les statistiques du budget-temps ont participé à la quatrième réunion du Groupe d'experts⁷, au cours de laquelle ils ont examiné et confirmé les principaux sujets de préoccupation recensés lors de la consultation électronique; c) après la réunion, 11 États Membres, une commission régionale, une organisation internationale [l'Organisation internationale du Travail (OIT)] et un expert d'une autre entité ont formulé de nouvelles observations qui ont été prises en compte dans la Classification internationale; d) entre octobre et novembre 2016, dans le cadre d'une consultation mondiale sur la finalisation d'ICATUS 2016, tous les bureaux nationaux de statistique ont été invités à examiner et à commenter la Classification

⁴ Notamment l'Afrique du Sud, l'Argentine, le Brésil, la Chine, Cuba, l'Inde, Maurice, le Mexique, la Mongolie, le Nigéria, le Pakistan, les Philippines, la République-Unie de Tanzanie, la Thaïlande et l'État de Palestine.

⁵ Voir E/2011/24-E/CN.3/2011/37 et E/CN.3/2011/3.

⁶ Les documents ayant trait à cette réunion sont disponibles à l'adresse suivante : http://unstats.un.org/unsd/demographic/meetings/egm/EGM%20June%202012/list_of_docs.htm.

⁷ Les documents ayant trait à cette réunion sont disponibles à l'adresse suivante : http://unstats.un.org/unsd/gender/Events/28-30_June_2016/default.html.

internationale; à la fin du mois de novembre, la Commission avait reçu des observations de 37 bureaux. Par ailleurs, un certain nombre de pays avaient été invités à utiliser ICATUS 2016 à titre pilote pour leurs statistiques sur les budgets-temps. Bien que ces données n'aient pas été recueillies suivant la Classification proposée, ce projet pilote a permis d'identifier les catégories manquantes ou superflues pour la production de statistiques sur les budgets-temps dans les pays sélectionnés.

10. D'autre part, en octobre et novembre 2016, le Groupe d'experts sur les classifications statistiques internationales a examiné et commenté la Classification internationale. Toutes les observations reçues du Groupe d'experts et à l'issue de la consultation mondiale ont été prises en compte dans ICATUS 2016. La dernière version de la Classification, que le Groupe d'experts a recommandé de soumettre à la Commission pour adoption, est jointe au présent rapport à titre de document de base.

C. Principes fondamentaux ayant présidé à l'élaboration d'ICATUS 2016

11. ICATUS a été élaborée sur la base de concepts, de définitions et de principes adoptés à l'échelon international afin d'améliorer la cohérence et la comparabilité internationale des statistiques sur les budgets-temps et des autres statistiques sociales et économiques. La Classification est compatible avec le Système de comptabilité nationale, comme l'ont demandé les pays qui souhaitaient disposer de meilleures statistiques sur toutes les formes de travail pour établir des comptes satellites sur les services ménagers non rémunérés, y compris les travaux domestiques non rémunérés et les soins dispensés aux proches. Les activités sont donc classées en fonction de leur caractère « productif », comme activités productives ou personnelles. ICATUS est également compatible avec les formes de travail recensées par la dix-neuvième Conférence internationale des statisticiens du travail⁸, qui ont été utilisées pour affiner la classification des activités productives. Enfin, les catégories pertinentes qui figurent dans ICATUS 2016 sont conformes à la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI Rev. 4), afin de promouvoir la cohérence entre les statistiques du budget-temps et les statistiques de l'emploi classées par industrie et par branche d'activité économique.

12. D'autres principes ont également présidé à l'élaboration d'ICATUS, notamment les principes régissant les classifications statistiques⁹ et les

⁸ La Division de statistique a étroitement collaboré avec l'OIT pour aligner ICATUS sur la définition du travail adoptée en 2013 par la dix-neuvième Conférence internationale des statisticiens du travail, de sorte que les activités relatives à l'emploi qui sont difficiles à prendre en compte dans les enquêtes sur la population active et les autres formes de travail, notamment celles qui ne relèvent pas du domaine de la production prévu dans le Système de comptabilité nationale, puissent être correctement recensées au moyen des statistiques sur les budgets-temps.

⁹ Voir Nations Unies (1999), « Standard statistical classifications: basic principles », document consultable à l'adresse suivante: <http://unstats.un.org/unsd/class/intercop/expertgroup/1998/AC63-11.PDF>; voir également Hancock, Andrew (6 mai 2013), « Best practice guidelines for developing international statistical classifications » (Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, Division de statistique (ESA/STAT/AC.267/5), consultable à l'adresse suivante : <http://unstats.un.org/unsd/class/intercop/expertgroup/2013/AC267-5.PDF>.

caractéristiques d'une bonne classification¹⁰, telle que recommandée par le Groupe d'experts sur les classifications statistiques internationales, et le principe consistant à assurer la comparabilité avec les autres classifications nationales et régionales des budgets-temps en vue de créer une classification générique qui soit applicable dans les pays développés comme dans les pays en développement et puisse être adaptée au contexte de chaque pays en élargissant ou en réduisant les groupes de catégories selon que de besoin.

D. Activités prévues pour rendre ICATUS 2016 opérationnelle

13. À la quatrième réunion du Groupe d'experts, tenue en juin 2016, les experts ont recommandé d'élaborer un questionnaire ou un autre instrument type ainsi que des matériels supplémentaires pour aider les pays ayant besoin d'orientations pour la collecte de données sur les budgets-temps. Bien que les experts soient convenus que la collecte de « journaux » détaillés sur l'utilisation du temps était la meilleure façon de recueillir ces données, ils ont également souligné que les taux de réponse aux enquêtes menées sous cette forme étaient généralement faibles et que les enquêtes ponctuelles sur les budgets-temps étaient souvent complexes et coûteuses. En conséquence, la Division de statistique a été priée d'étudier, en collaboration avec ses principaux partenaires, de nouveaux moyens de recueillir des données pertinentes et fiables sur les budgets-temps.

14. Pour donner suite à cette demande, la Division de statistique prévoit d'actualiser un ensemble de directives pour la production de statistiques sur les budgets-temps, qui sera expérimenté dans certains pays d'ici à 2020. Les directives seront basées sur la publication de 2005 intitulée *Guide des statistiques du budget-temps : mesures du travail rémunéré et non rémunéré*, le document intitulé *Directives visant à harmoniser les enquêtes sur les budgets-temps*, établi par la Commission économique pour l'Europe en 2013, et d'autres documents pertinents. Elles porteront en particulier sur les méthodes de production de statistiques sur les budgets-temps qui utilisent des approches novatrices et des technologies de pointe. La Division, qui sera également le dépositaire d'ICATUS 2016, aidera les pays à adopter ou à adapter la Classification pour la production de leurs propres statistiques sur les budgets-temps.

III. Directives méthodologiques aux fins de la production de statistiques sur la propriété et l'entrepreneuriat sous l'angle de la problématique hommes-femmes

15. En 2016, l'initiative EDGE, projet conjoint de la Division de statistique et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) qui vise à accélérer les démarches déjà entreprises pour générer des indicateurs sur l'égalité des sexes comparables au niveau international dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'emploi, de l'entrepreneuriat et de la propriété, a continué à élaborer des directives méthodologiques aux fins de la production de statistiques sur la propriété et l'entrepreneuriat sous l'angle de la problématique hommes-femmes. Ces directives donnent aux organismes nationaux

¹⁰ Voir http://unstats.un.org/unsd/class/family/glossary_short.asp.

de statistique et aux décideurs des orientations sur la collecte, le traitement, l'analyse et la diffusion de données individuelles sur la propriété et l'entrepreneuriat à l'appui de quatre grands thèmes de politique générale : a) la promotion de l'autonomisation des femmes; b) la promotion de l'emploi des femmes; c) la compréhension des moyens de subsistance; d) la réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité. Les directives présentent les concepts, les définitions et les données nécessaires pour évaluer la propriété et l'entrepreneuriat sous l'angle de la problématique hommes-femmes dans les enquêtes sur les ménages et fournissent des orientations sur la planification, l'organisation et l'exécution de ces enquêtes ou sur l'ajout d'un module sur la propriété ou l'entrepreneuriat à une enquête sur les ménages représentative au plan national. Les pays peuvent choisir telle ou telle modalité pour appliquer les recommandations selon leurs besoins et leurs capacités propres, notamment les besoins des utilisateurs de données et la possibilité d'obtenir des données d'autres sources, telles que les registres administratifs. La dernière version en date des directives sur l'évaluation de la propriété sous l'angle de la problématique hommes-femmes est disponible en tant que document de référence du présent rapport.

16. Pour veiller à ce que les directives soient solides et viables d'un point de vue de la méthode, l'initiative EDGE a collaboré avec les instituts nationaux de statistique de sept pays (Géorgie, Maldives, Mexique, Mongolie, Philippines, Ouganda et Afrique du Sud) ainsi qu'avec la Banque asiatique de développement et la Banque mondiale, afin de mettre les méthodes à l'essai. Les enquêtes pilotes ont été l'occasion de tester et d'affiner les principaux aspects des méthodes, y compris les concepts et les outils de mesure à intégrer dans la conception des questionnaires, les protocoles de sélection des personnes interrogées et d'entretien et l'élaboration d'indicateurs. En 2014, en Ouganda, l'initiative EDGE a collaboré avec l'équipe de l'Étude de la mesure des niveaux de vie de la Banque mondiale, en vue de procéder à titre d'expérience à une enquête méthodologique évaluant les effets relatifs que produisait le fait d'interroger différents membres d'un ménage sur la propriété et le contrôle d'actifs au niveau individuel. Les conclusions de cette enquête ont appuyé les enquêtes pilotes de l'initiative EDGE menées les deux années suivantes. En 2015, grâce à un financement de l'Institut national de statistique et de géographie, le Mexique a ajouté un module sur la propriété d'un ensemble d'actifs de base à l'enquête nationale sur les ménages. En 2015 également, la Géorgie, la Mongolie et les Philippines ont mené des enquêtes spéciales sur toute la gamme des actifs physiques et financiers, ainsi que sur l'entrepreneuriat, grâce à un financement et à un appui technique de la Banque asiatique de développement. En 2016, avec l'appui financier et technique de l'initiative EDGE, les Maldives ont joint un module sur l'ensemble des actifs essentiels à l'enquête sur les ménages, les revenus et les dépenses, tandis que l'Afrique du Sud a mené une enquête portant exclusivement sur l'ensemble des actifs et l'entrepreneuriat.

17. Les méthodes présentées dans les directives, y compris la recommandation concernant des indicateurs clefs de suivi aux niveaux mondial et national, reposent sur l'analyse des données issues des sept enquêtes pilotes ainsi que sur l'apport technique des acteurs de l'initiative EDGE, notamment les organismes nationaux de statistique, la Banque asiatique de développement, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'OIT, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et la Banque mondiale. En outre, l'initiative EDGE a reçu des orientations du Groupe consultatif pour les questions

nouvelles, relevant du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des statistiques ventilées par sexe, ainsi que d'un groupe consultatif technique de l'initiative EDGE réuni pour examiner le projet de directives et formuler des observations à ce sujet.

18. Les directives sur la propriété présentent un cadre servant à évaluer la propriété d'actifs sous l'angle de la problématique hommes-femmes, dans lequel la propriété est conçue comme un ensemble de droits de propriété, notamment la propriété déclarée et enregistrée et les droits de vendre et de léguer un actif¹¹. La mesure dans laquelle ces droits de propriété sont détenus par une personne varie selon les pays et à l'intérieur des pays mêmes, en fonction de leurs cadres juridiques et de leurs normes sociales. Les directives sur l'entrepreneuriat présentent un cadre conceptuel visant à orienter une collecte de données cohérentes, comparables et pertinentes sur l'entrepreneuriat chez les femmes et chez les hommes, qui donnent une description détaillée des différences entre les sexes dans ce domaine, à savoir la participation à l'entrepreneuriat et la performance des entreprises, et qui aident les décideurs à comprendre les principaux facteurs individuels et contextuels expliquant ces différences, notamment les motivations et les aspirations qui poussent à devenir entrepreneur, les ressources disponibles à cette fin et les contraintes qui y sont associées.

19. Les principales conclusions des sept enquêtes pilotes de l'initiative EDGE sont présentées dans les directives et comprennent des recommandations sur la sélection des personnes à interroger lors de la collecte de données individuelles sur la propriété et le contrôle d'actifs. Sur la base des conclusions disponibles, il est recommandé dans les directives que les instituts nationaux de statistique collectent directement plutôt qu'indirectement les données, sachant que la collecte de données indirectes auprès du chef du ménage, comme c'est la norme dans de nombreux pays, risque d'entraîner la sous-estimation de la propriété d'actifs tant chez les femmes que chez les hommes. Les objectifs de l'enquête déterminent si un ou plusieurs membres du ménage doivent être interrogés. En interrogeant tous les membres du ménage, ou plusieurs membres sélectionnés de façon aléatoire, on définit les paramètres d'une analyse intraménage de la propriété d'actifs tenant compte de la problématique hommes-femmes. En conséquence, cette pratique devrait être encouragée dans les pays qui mènent déjà une enquête nationale dans le cadre de laquelle plusieurs membres du ménage sont interrogés et qui se prêterait à l'ajout du module EDGE. Les pays qui ne mettent pas en œuvre un tel instrument devraient envisager de modifier leur démarche, au vu des difficultés opérationnelles s'agissant d'interroger plusieurs membres de la famille compte tenu des contraintes d'une enquête classique. En vue de générer des indicateurs représentatifs à l'échelle nationale de la propriété d'actifs chez les femmes et chez les hommes, notamment l'indicateur 5.a.1 relatif aux objectifs de développement durable, un membre adulte du ménage peut être sélectionné de façon aléatoire pour être interrogé. Pour les pays souhaitant mieux comprendre la propriété d'actifs intra-ménage chez les couples, puisque ceux-ci sont susceptibles de posséder le plus de biens dans un ménage, il est

¹¹ Les actifs ci-après sont inclus dans les directives : résidence principale, terres agricoles, autres biens immobiliers, matériel agricole, animaux d'élevage, entreprises non agricoles des ménages, biens de consommation durables, objets de valeur et actifs financiers. Des orientations sont également données pour évaluer le passif (prêts et autres sommes dues).

possible d'interroger, le cas échéant, un adulte sélectionné de façon aléatoire et son époux ou épouse, ou son ou sa partenaire. En fin de compte, la décision devra reposer sur les besoins en matière de politique et les ressources disponibles aux fins des enquêtes de chaque pays.

20. Pendant le premier semestre de 2017, l'initiative EDGE continuera de regrouper les contributions techniques de la communauté statistique et d'autres parties prenantes de l'initiative sur les directives méthodologiques relatives à la propriété d'actifs avant de finaliser lesdites directives. Les directives méthodologiques sur l'entrepreneuriat bénéficieront d'une analyse supplémentaire des données expérimentales ainsi que des recommandations de l'OIT sur la façon de tenir compte de la révision en cours de la Classification internationale d'après la situation dans la profession. Elles devraient donc être achevées d'ici à la fin de 2017. En 2017 également, l'équipe de l'initiative EDGE continuera de fournir une assistance technique aux pays qui ont manifesté leur intérêt pour la collecte de données sur la propriété et l'entrepreneuriat sous l'angle de la problématique hommes-femmes.

IV. Sixième Forum mondial sur les statistiques ventilées par sexe

21. Le sixième Forum mondial sur les statistiques ventilées par sexe s'est tenu à Helsinki du 24 au 26 octobre 2016, en collaboration avec Statistics Finland. Il a réuni quelque 160 participants, y compris des représentants des instituts nationaux de statistique, du milieu universitaire et des mécanismes nationaux pour la promotion de la femme et d'autres responsables gouvernementaux, ainsi que des représentants de la communauté des donateurs et de la communauté statistique internationale. Il a mis l'accent sur les données et les méthodes statistiques aux fins du suivi et de l'examen du cadre d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable sous l'angle de la problématique hommes-femmes. Les participants ont examiné les questions relatives aux méthodes de mesure et ont passé en revue les expériences des pays en matière de production de statistiques dans les domaines thématiques suivants : l'autonomisation économique des femmes, notamment au moyen des statistiques sur toutes les formes de travail, et la propriété et l'entrepreneuriat chez les femmes; les femmes et les migrations internationales; les violences faites aux femmes; la participation politique des femmes, y compris dans les administrations locales; les statistiques du budget-temps et l'estimation de la valeur du travail non rémunéré; l'utilisation et l'intégration de différentes sources de données servant à l'analyse des disparités entre les sexes; la ventilation des données.

22. Les participants au Forum ont mis en évidence plusieurs questions cruciales liées à la production de statistiques aux fins des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, notamment : a) le fait que le Programme de développement durable à l'horizon 2030, doté de ses 17 objectifs, 169 cibles et 230 indicateurs, a mis davantage l'accent sur l'importance des données et des statistiques, tout en exerçant de fortes pressions sur les capacités statistiques des pays afin qu'elles répondent aux nouvelles exigences en matière de données des objectifs de développement durable, y compris concernant les statistiques tenant compte de la problématique hommes-femmes; b) le fait que les données étaient disponibles aux

fins du suivi mondial pour la moitié seulement des quelque 80 indicateurs internationaux définis comme potentiellement utiles pour l'analyse des disparités entre les sexes, sachant que des données ventilées par sexe étaient disponibles pour moins d'un quart d'entre eux; de même, les participants ont noté que la capacité des pays de produire des données sur les objectifs de développement durable variait (par exemple, la Finlande pouvait produire des données pour les deux cinquièmes des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et, avec des efforts supplémentaires, pourrait produire des données pour les quatre cinquièmes); c) la nécessité d'examiner la discrimination croisée dans les statistiques, tout en reconnaissant qu'il est difficile de tenir compte dans les enquêtes traditionnelles sur la population des groupes vulnérables « laissés pour compte », tels que les sans-abri; d) l'importance que revêt l'utilisation des sources administratives aux fins du suivi des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, complétées par des enquêtes ciblées visant à recueillir des données sur les dimensions manquantes; e) les différentes stratégies adoptées par les pays pour mesurer et suivre les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, y compris l'expérience du Mexique, qui reposait sur un comité sur les objectifs de développement durable, rattaché directement à la présidence, veillant à la bonne coordination entre de multiples secteurs gouvernementaux, assumant le rôle d'organisme chef de file fort dans le domaine des statistiques, entretenant un dialogue permanent entre les utilisateurs et les producteurs de données et encourageant l'utilisation généralisée de l'information géospatiale.

23. Les participants ont également pris note des initiatives mises en œuvre en matière de données relatives aux disparités entre les sexes par un certain nombre d'organisations internationales et régionales, de chercheurs et d'autres parties prenantes. La liste complète des conclusions figure dans le rapport du sixième Forum mondial sur les statistiques ventilées par sexe¹².

V. Diffusion en ligne de l'ensemble minimal d'indicateurs de l'égalité des sexes

24. En octobre 2016, la Division de statistique a lancé une nouvelle plateforme en ligne pour la diffusion des données et des métadonnées concernant l'ensemble minimal d'indicateurs de l'égalité des sexes, disponible à l'adresse suivante : <http://genderstats.un.org>. La nouvelle plateforme présente des caractéristiques améliorées en matière d'interrogation, d'exploration, de visualisation et d'interprétation des données.

25. L'ensemble minimal d'indicateurs de l'égalité des sexes a été défini par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des statistiques ventilées par sexe, et son utilisation dans le cadre de la production nationale et de la collecte internationale de statistiques ventilées par sexe a été approuvée par la Commission de statistique dans sa décision 44/109, adoptée en 2013. La première plateforme de données pour l'ensemble minimal, qui a été lancée en 2014, permettait aux utilisateurs d'explorer les éléments de données et de métadonnées

¹² Le rapport final du Forum, avec les exposés présentés, les conclusions et d'autres renseignements, peut être consulté à l'adresse suivante : http://unstats.un.org/unsd/gender/Finland_Oct2016/Default.htm.

pour tous les indicateurs de la catégorie I¹³. Lancée en 2016, la nouvelle plateforme a été créée pour améliorer l'expérience utilisateur en augmentant la vitesse de navigation et en ajoutant des fonctionnalités interactives. À partir de mars 2017, les données relatives aux 35 indicateurs quantitatifs et aux 8 indicateurs qualitatifs des catégories I et II, couvrant des domaines tels que l'éducation, l'emploi, la santé, les droits fondamentaux des femmes et des filles, la vie publique et la prise de décisions seront diffusées sur la plateforme.

26. Cet ensemble minimal d'indicateurs de l'égalité des sexes a été choisi avant tout en fonction de sa pertinence par rapport aux grands domaines définis dans le Programme d'action de Beijing et à d'autres engagements internationaux plus récents. Après l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, la Division de statistique, suivant les orientations du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des statistiques ventilées par sexe, a créé un Groupe consultatif sur les indicateurs de l'égalité des sexes dans le but d'examiner le cadre d'indicateurs des objectifs de développement durable et de recenser ses différences potentielles avec l'ensemble minimal d'indicateurs. Une première évaluation a permis d'identifier environ 80 indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable qui sont liés à la problématique hommes-femmes, parmi lesquels 19 sont déjà couverts par l'ensemble minimal d'indicateurs. Le Groupe consultatif s'attellera à l'harmonisation des deux ensembles d'indicateurs et rendra compte de ses activités au Groupe d'experts à la fin de l'année 2017.

VI. Dixième réunion du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des statistiques ventilées par sexe

27. La dixième réunion du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des statistiques ventilées par sexe a été organisée par la Division de statistique le 23 octobre 2016 à Helsinki, en collaboration avec Statistics Finland (Président du Groupe). Une cinquantaine d'experts des statistiques ventilées par sexe y ont participé, parmi lesquels des experts de 19 bureaux nationaux de statistique (Afrique du Sud, Argentine, Bangladesh, Brésil, Canada, Égypte, États-Unis d'Amérique, Finlande, Géorgie, Ghana, Inde, Italie, Japon, Jordanie, Mexique, Nigéria, Philippines, République de Moldova et Zimbabwe), une commission régionale des Nations Unies (CEE), 12 organisations internationales [FAO, OIT, OCDE, ONU-Femmes, Institut de statistique de l'UNESCO, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), Fonds des Nations Unies pour la population, Banque mondiale et Organisation mondiale de la Santé (OMS)] et Women in Informal Employment: Globalizing and Organizing.

28. Les participants à la réunion ont examiné et commenté les évolutions de la méthodologie concernant les mesures dans des domaines spécifiques de la problématique hommes-femmes prévus dans le cadre des objectifs de

¹³ Les indicateurs de la catégorie I correspondent à un concept précis, ont une définition internationale et sont produits régulièrement par les pays. Les indicateurs de la catégorie II correspondent à un concept précis, ont une définition internationale mais ne sont pas encore produits régulièrement par les pays. Les indicateurs de la catégorie III renvoient à ceux pour lesquels des normes internationales doivent encore être élaborées.

développement durable, tels que : la mesure de l'accès universel à la santé sexuelle et procréative et les droits liés à la procréation, tels qu'ils sont définis dans les indicateurs 5.6.1 et 5.6.2 (FNUAP); la mesure du pouvoir et de la prise de décisions au sein des ménages (CEE); et la mesure du lien entre la problématique hommes-femmes et l'environnement (PNUE). Les participants ont aussi fait le point sur les pratiques nationales en matière de mesure et de suivi des objectifs de développement durable sous l'angle de la problématique hommes-femmes en Finlande, aux Philippines et aux États-Unis; ils ont pris note d'un inventaire et d'un état des lieux des initiatives internationales et régionales en cours, dont l'objectif consistait à améliorer les statistiques ventilées par sexe en termes d'évolution de la méthodologie, de renforcement des capacités et de collecté de données. Enfin, les participants ont examiné le programme de travail et les résultats attendus du Groupe consultatif chargé des indicateurs de l'égalité des sexes, récemment créé pour harmoniser l'ensemble minimal d'indicateurs de l'égalité des sexes avec les indicateurs des objectifs de développement durable relatifs à la problématique hommes-femmes.

29. Le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des statistiques ventilées par sexe a élaboré son programme de travail pour l'année 2017, qui comporte les éléments suivants :

- La Division de statistique mettra au point un questionnaire destiné à recueillir des informations auprès des pays membres du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des statistiques ventilées par sexe, sur les pratiques actuelles et les difficultés éventuelles rencontrées dans la collecte des données concernant les indicateurs de développement durable relatifs à la problématique hommes-femmes;
- La CEE et le PNUE rendront compte au Groupe d'experts des prochaines mesures à prendre pour perfectionner leurs méthodes en vue de mesurer le pouvoir et la prise de décisions au sein des ménages, ainsi que le lien entre la problématique hommes-femmes et l'environnement;
- Le FNUAP mettra à disposition des documents relatifs à ses travaux méthodologiques sur les indicateurs 5.6.1 et 5.6.2 des objectifs de développement durable, et les membres du Groupe d'experts se chargeront de les examiner et de formuler des commentaires techniques;
- La Division de statistique mettra à jour l'état des lieux des initiatives concernant les statistiques ventilées par sexe, prises par des institutions internationales et régionales membres du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur; cet exercice permettra de privilégier les domaines d'activité essentiels aux travaux du Groupe consultatif pour les questions nouvelles;
- Le Groupe consultatif sur les indicateurs de l'égalité des sexes s'attellera à harmoniser l'ensemble minimal d'indicateurs de l'égalité des sexes avec des indicateurs de développement durable relatifs à la problématique hommes-femmes;
- La onzième réunion annuelle du Groupe d'experts se tiendra en 2017.

VII. Programme de statistiques des incapacités

30. À sa quarante-septième session, la Commission de statistique a été informée que la Division de statistique, avec l'appui financier du Ministère des affaires étrangères et du commerce du Gouvernement australien, a relancé son programme de statistiques des incapacités en mai 2015 (voir E/CN.3/2016/22). La Division, en collaboration avec les commissions régionales et d'autres organisations régionales pertinentes, l'OMS et le Groupe de Washington sur les statistiques des incapacités, a lancé son nouveau programme en organisant une série de réunions régionales sur la mesure et les statistiques des incapacités à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme mondial de recensements de la population et des logements (2020). Les objectifs des réunions régionales sont les suivants : a) examiner et débattre des expériences nationales concernant les approches adoptées pour mesurer la population handicapée lors des recensements nationaux du cycle de 2010, notamment les problèmes rencontrés et les enseignements tirés de cette expérience; b) offrir la possibilité d'examiner des stratégies de collecte de données sur les incapacités aux fins du suivi des objectifs de développement durable; et c) mettre en commun les données d'expérience nationales entre les pays participants et faciliter la coopération intrarégionale en vue de renforcer les capacités nationales en matière de mesure des incapacités et d'améliorer la qualité des données aux fins du suivi des objectifs de développement durable. Jusqu'à présent, la Division a organisé trois réunions régionales : pour l'Asie du Sud et du Sud-Est, en juillet 2016 (19 pays); pour les Caraïbes, en septembre 2016 (14 pays); et pour l'Afrique, en novembre 2016 (14 pays anglophones et francophones). Les exposés présentés lors des réunions régionales et les rapports issus de ces rencontres sont disponibles sur le site Web du programme de statistiques des incapacités¹⁴.

31. Trois réunions régionales supplémentaires sont prévues, comme suit : pour les pays arabophones, en décembre 2016; pour les pays d'Amérique latine, en mars 2017; et pour l'Asie centrale et les États des Balkans occidentaux, en avril 2017. Une fois achevées, les réunions régionales auront permis de recueillir de nombreuses informations sur les expériences de quelque 120 pays représentant toutes les régions du monde en matière de mesure des incapacités. En outre, elles permettront de recenser les difficultés rencontrées par les pays, et les informations recueillies seront utiles pour les activités de renforcement des capacités de la Division, notamment s'agissant de l'organisation de collaborations Sud-Sud.

32. S'agissant du programme pour 2017, la Division de statistique, en collaboration avec les commissions régionales et d'autres organisations régionales compétentes, enverra un questionnaire aux bureaux nationaux de statistique en vue de recueillir des données et des métadonnées sur les incapacités. Les informations compilées à partir des réponses reçues, ainsi que les conclusions des réunions régionales, apporteront une contribution à la réunion d'un groupe d'experts sur la mesure des incapacités, qui rassemblera des spécialistes en la matière issus de toutes les régions du monde et d'autres organisations compétentes. L'objectif de cette réunion du groupe d'experts, prévue pour 2017, est la révision des *Directives et*

¹⁴ <http://unstats.un.org/unsd/demographic/sconcerns/disability/disab4.htm>.

principes pour l'établissement de statistiques sur les incapacités, qui ont été publiées en 2001¹⁵.

VIII. La voie à suivre

33. En 2017, dans le cadre du Programme mondial de statistiques ventilées par sexe, les travaux de la Division de statistique et du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des statistiques ventilées par sexe seront composés des activités convenues par le Groupe à sa dixième réunion, des activités menées dans le cadre de l'initiative EDGE et des activités entreprises par la composante statistiques et indicateurs ventilés par sexe du programme sur les statistiques et les données de la dixième tranche du Compte de l'ONU pour le développement¹⁶. Cette composante du programme sera axée sur le renforcement des capacités statistiques des pays de la manière suivante : a) en faisant un meilleur usage des données existantes et en partageant les indicateurs ventilés par sexe; b) en produisant des statistiques ventilées par sexe dans certains domaines, notamment le budget-temps et la violence faites aux femmes; et c) en prenant en compte la problématique hommes-femmes dans certains domaines nouveaux tels que l'environnement et les changements climatiques.

34. La Division de statistique, en collaboration avec des experts d'organismes nationaux et internationaux et des instituts de recherche, va lancer la mise à jour des directives pour la production de statistiques du budget-temps, conformément à ICATUS et à d'autres méthodes reconnues. Les directives proposeront diverses modalités de collecte des données sur le budget-temps au moyen d'approches novatrices.

35. Enfin, la Division de statistique, en collaboration avec ses principaux partenaires, continuera de mettre en œuvre son programme de travail sur les statistiques des incapacités afin d'améliorer davantage les mesures relatives au handicap, en vue d'une révision des *Directives et principes pour l'établissement de statistiques sur les incapacités*.

IX. Questions à examiner

36. **La Commission est invitée à :**

a) Approuver la Classification internationale des activités à prendre en compte dans les statistiques du budget-temps (ICATUS 2016), comme norme internationale pour la production de statistiques du budget-temps, ainsi que le

¹⁵ Publication des Nations Unies : n° de vente F.01.XVII.15

¹⁶ La dixième tranche du Compte pour le développement porte sur la période 2016-2019. Le programme sur les statistiques et les données est un projet global axé sur le renforcement des systèmes statistiques nationaux et destiné à mesurer les objectifs de développement durable, en assurer le suivi et communiquer des informations à ce sujet. Il est mis en œuvre conjointement par 10 entités : la Division de statistique, le PNUE, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, l'ONUDC, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, la Commission économique pour l'Europe, la Commission économique pour l'Afrique, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale.

programme visant à actualiser les directives d'application concernées et à aider les pays à utiliser ICATUS 2016 pour leurs statistiques du budget-temps;

b) Formuler des observations sur le projet de directives méthodologiques pour la production de statistiques sur la propriété sous l'angle de la problématique hommes-femmes, et prendre note du programme visant à finaliser les directives pour la production de statistiques sur l'entrepreneuriat sous l'angle de cette même problématique;

c) Prendre note des activités entreprises par la Division de statistique dans le cadre de son programme de statistiques des incapacités, et de ses programmes pour 2017.
